

2018-02

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE

046-214600603-20180406-2018_02-BF
Regu le 09/04/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018**

Convocation le 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril, à dix neuf heures et quarante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE.

Étaient excusés: Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Secrétaire de séance: Patrick AMAT

TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

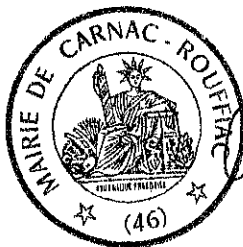
-DÉCIDE de ne pas procéder à une augmentation des taux des taxes, ceux-ci restent donc inchangés, à savoir :

Taxe d'Habitation : 15.47%
Foncier non bâti : 163.50%
Foncier bâti : 20.21%

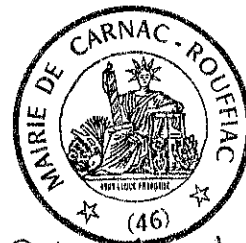
POUR: 8
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 6 avril 2018
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 09/04/2018
Le Maire, Albert Castadot



Albert Castadot



Albert Castadot